



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 novembre 2017 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire  
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est absent :

Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2017
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Adoption – Règlement numéro 2017-661 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 56 700 \$ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2006-477 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-486 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-503 (Camion 10 roues et des accessoires pour le déneigement et la cueillette des ordures), 2006-504 (Camion 6 roues et ses accessoires), 2006-505 (Rétrocaveuse et ses accessoires), 2011-599 (Travaux de réfection de rues), 2011-602 (Travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire), 2011-603 (Branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard), 2012-607 (Camion et équipements de déneigement) et 2012-608 (Travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou)
  - 6.2 Octroi de contrat – Audit du rapport financier
  - 6.3 Désignation d'un responsable du dossier « aînés » à la MRC des Pays-d'en-Haut



No de résolution  
ou annotation

- 6.4 Adoption du calendrier des séances 2018
- 6.5 Désignation de signataires – Banque Nationale du Canada et Caisse Populaire Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut
- 6.6 Nomination d'un Maire suppléant
- 6.7 Désignation d'un substitut au Maire à la MRC des Pays-d'en-Haut et à l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel
- 6.8 Désignation des représentants – Commission de protection contre l'incendie
- 6.9 Désignation d'un représentant – Sécurité civile
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Désignation des membres – Comité consultatif d'urbanisme
  - 7.2 Désignation des membres – Comité de permis de démolition
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Octroi du contrat – Fourniture d'un camion de services et équipements connexes
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Octroi du contrat – Fourniture et installation de modules d'exercice pour aînés
  - 9.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2017-11-127

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé en retirant le point 7.2 « Désignation des membres – Comité de permis de démolition », avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers



No de résolution  
ou annotation

2017-11-128

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 OCTOBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2017 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 octobre 2017 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-129

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 17 novembre 2017 au montant de 295 521.00 \$ dont :

- 252 211.06 \$ sont des comptes payés;
- 43 309.94 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS  
INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE  
QUESTIONS**



No de résolution  
ou annotation

2017-11-130

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-661 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 56 700 \$ PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2006-477 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-486 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-503 (CAMION 10 ROUES ET DES ACCESSOIRES POUR LE DÉNEIGEMENT ET LA CUEILLETTE DES ORDURES), 2006-504 (CAMION 6 ROUES ET SES ACCESSOIRES), 2006-505 (RÉTROCAVEUSE ET SES ACCESSOIRES), 2011-599 (TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES), 2011-602 (TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE), 2011-603 (BRANCHEMENT D'EAU DU 27, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD), 2012-607 (CAMION ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT) ET 2012-608 (TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA TOTALITÉ DE L'AVENUE ET DE LA PLACE D'ANJOU)**

**CONSIDÉRANT** que sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 2006-477, 2006-486, 2006-503, 2006-504, 2006-505, 2011-599, 2011-602, 2011-603, 2012-607 et 2012-608, un solde non amorti de 2 833 000 \$ sera renouvelable le 31 janvier prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

**CONSIDÉRANT** que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 56 700 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 5 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement numéro 2017-661 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 5 octobre 2017 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, durant la même séance;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro 2017-661 a été mentionné à haute voix;



No de résolution  
ou annotation

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro 2017-661 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 56 700 \$ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2006-477 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-486 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-503 (Camion 10 roues et des accessoires pour le déneigement et la cueillette des ordures), 2006-504 (Camion 6 roues et ses accessoires), 2006-505 (Rétrocaveuse et ses accessoires), 2011-599 (Travaux de réfection de rues), 2011-602 (Travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire), 2011-603 (Branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard), 2012-607 (Camion et équipements de déneigement) et 2012-608 (Travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou).

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-131

#### **6.2 OCTROI DE CONTRAT – AUDIT DU RAPPORT FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services datée du 17 octobre 2017 d'Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, concernant la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), les municipalités peuvent accorder de gré à gré tout contrat comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** le contrat concernant l'audit du rapport financier de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 à Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, au montant de 12 350 \$, toutes taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-132

#### **6.3 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS » À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a adhéré au programme Municipalité amie des aînés (MADA) par la résolution numéro 2012-02-017;

**CONSIDÉRANT** que l'implication de la Ville dans le dossier MADA et dans la mise en place et l'application du plan d'action vise à améliorer la qualité de vie des aînés de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le Plan d'action MADA de la Ville d'Estérel fut adopté le 19 septembre 2014 par la résolution numéro 2014-09-093;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner un représentant élu pour représenter la Ville d'Estérel auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut dans le dossier MADA, et pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la Ville;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** Madame Rachel Landry à titre de personne désignée pour représenter Estérel dans le dossier MADA, personne qui assurera le suivi de l'ensemble des autorités touchant la vie des aînés;

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-133

6.4 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2018**

**CONSIDÉRANT** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2018, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

19 janvier 2018	–	17 h 00	20 juillet 2018	–	17 h 00
16 février 2018	–	17 h 00	17 août 2018	–	17 h 00
16 mars 2018	–	17 h 00	21 septembre 2018	–	17 h 00
20 avril 2018	–	17 h 00	19 octobre 2018	–	17 h 00
18 mai 2018	–	17 h 00	16 novembre 2018	–	17 h 00
15 juin 2018	–	17 h 00	21 décembre 2018	–	17 h 00

**DONNE** avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-134

6.5 **DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES – BANQUE NATIONALE DU CANADA ET CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un nouveau Conseil suite à l'élection du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner de nouveaux représentants autorisés, ou signataires, aux différents comptes bancaires de la Ville d'Estérel, soit auprès de la Banque Nationale du Canada et de la Caisse Populaire Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;



No de résolution  
ou annotation

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** Monsieur Joseph Dydzak, Maire, Madame Christine Corriveau, conseillère, Monsieur Luc Lafontaine, directeur général et Madame Nadine Bonneau, trésorière, pour signer conjointement à raison d'un élu et d'un officier municipal, tous les chèques, effets de commerce ou autres effets bancaires à être tirés sur les comptes bancaires de la Ville au sein de la Banque nationale du Canada et de la Caisse populaire Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;

**AUTORISE** le directeur général de la Ville à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-135

6.6 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un nouveau Conseil municipal suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Madame Christine Corriveau à titre de Mairesse suppléante et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité  
des Conseillers

2017-11-136

6.7 **DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET À L'AGGLOMÉRATION SAINTE-MARGUERITE—ESTÉREL**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un nouveau Conseil municipal suite à l'élection du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner une personne pour remplacer le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, en cas d'absence ou d'empêchement de se présenter aux réunions de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel et de la MRC des Pays-d'en-Haut;



No de résolution  
ou annotation

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** Madame Christine Corriveau pour agir à titre de substitut au Maire en cas d'absence ou d'empêchement pour les réunions de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel et de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-137

6.8 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS – COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un nouveau Conseil municipal suite à l'élection du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner des représentants de la Ville d'Estérel pour siéger à la Commission de protection contre l'incendie de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** Messieurs Pierre Lussier et François Richer Lafèche à titre de représentants de la Ville d'Estérel pour siéger à la Commission de protection contre l'incendie de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

2017-11-138

6.9 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT – SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un nouveau Conseil municipal suite à l'élection du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville d'Estérel pour siéger au comité de Sécurité civile de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** Monsieur Pierre Lussier à titre de représentant de la Ville d'Estérel pour siéger au comité de Sécurité civile de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel ainsi que Monsieur François Richer Lafèche à titre de substitut en cas d'absence du représentant.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers



No de résolution  
ou annotation

2017-11-139

7. **URBANISME**

7.1 **DÉSIGNATION DES MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un nouveau Conseil municipal suite à l'élection tenue le 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Rémi Beaudry à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans se terminant à la séance ordinaire du mois de novembre 2019;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans se terminant à la séance ordinaire du mois de novembre 2019 :

- Madame Christine Corriveau, conseillère;
- Monsieur Pierre Lussier, conseiller;
- Monsieur Steven Finiffter;
- Madame Guylaine Gosselin;
- Monsieur Gaston Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières;
- Monsieur Bruce Munro.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2017-11-140

8.1 **OCTROI DU CONTRAT – FOURNITURE D'UN CAMION DE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire procéder à l'achat d'un camion de services et équipements connexes;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions relativement à la fourniture d'un camion de services et équipements connexes;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 13 h 31 le 14 novembre 2017 et que trois (3) soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

	Soumissionnaire	Montant total (avant taxes)	Montant total (taxes incluses)
1	Chartrand Ford Laval	81 421.00 \$	93 613.79 \$
2	Fortier auto (Montréal) Ltée	81 892.00 \$	94 155.33 \$
3	Ventes Ford Elite (1978) Inc.	82 546.00 \$	94 907.26 \$



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) le contrat doit être accordé à la personne qui a déposé la plus basse soumission conforme aux spécifications de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse de la conformité des soumissions, la plus basse soumission, soit celle de Chartrand Ford Laval, comporte des manquements aux exigences du document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que ces manquements sont des irrégularités majeures, ce qui entraîne le rejet automatique de la soumission selon l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil se doit de rejeter la plus basse soumission de Chartrand Ford Laval;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ACCEPTÉ** la plus basse soumission conforme et octroie un contrat à Fortier auto (Montréal) Ltée pour la fourniture d'un camion de services et équipements connexes au montant de 94 155.33 \$, taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres numéro 2017-200;

**AUTORISE** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2017-11-141

9.1 **OCTROI DU CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES D'EXERCICE POUR AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire procéder à l'achat et l'installation de modules d'exercices pour aînés et a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 13 h 31 le 25 août 2017 et qu'une seule soumission fut reçue de l'entreprise Techsport inc. au prix de 38 401.65 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) le contrat doit être accordé à la personne qui a déposé la plus basse soumission conforme aux spécifications de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a obtenu une subvention de 30 000 \$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés, pour l'achat et l'installation de modules d'exercices pour les aînés;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :



No de résolution  
ou annotation

2017-11-142

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX ET DES AUTRES POLLENS ALLERGÈNES (SQRPA)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA) ainsi que toute modification, précision ou ajout à ladite demande;

**S'ENGAGE** à payer sa part des coûts admissibles du projet;

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**



No de résolution  
ou annotation

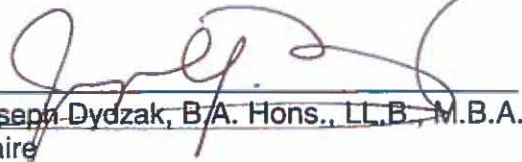
2017-11-143

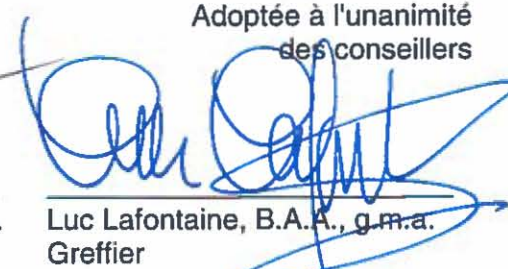
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 58, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers

  
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.  
Maire

  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*